PR1.1 - Avis de projet

Titre du projet :

Nom de l’initiateur du projet :

|  |
| --- |
| **Préambule** La sous-section 4 de la section II du chapitre IV du titre I de la [Loi sur la qualité de l’environnement (LQE)](http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/Q-2/) oblige toute personne ou tout groupe à suivre la [procédure d’évaluation et d’examen des impacts sur l’environnement (PÉEIE)](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/evaluations/procedure.htm) et à obtenir une autorisation du gouvernement, avant d’entreprendre un projet visé par l’annexe I du [Règlement relatif à l’évaluation et l’examen des impacts sur l’environnement de certains projets](http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cr/Q-2%2C%20r.%2023.1) situés dans le Québec méridional. Ainsi, quiconque a l'intention d'entreprendre la réalisation d'un projet visé à l'un des articles 31.1 ou 31.1.1 de la LQE doit déposer un avis écrit au ministre de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en remplissant le formulaire « Avis de projet » et en y décrivant la nature générale du projet. Cet avis permet au ministre de s’assurer que le projet est effectivement assujetti à la PÉEIE et, le cas échéant, de préparer une directive indiquant la nature, la portée et l’étendue de l’étude d’impact que l’initiateur doit préparer.Le formulaire « Avis de projet » sert à décrire les caractéristiques générales du projet. Il doit être rempli d’une façon claire et concise et l’information fournie doit se limiter aux éléments pertinents pour la bonne compréhension du projet, de ses impacts et des enjeux appréhendés. L’avis de projet sera publié dans le Registre des évaluations environnementales prévu à l’article 118.5.0.1 de la LQE. Sur la base de l’avis de projet et de la directive, toute personne, tout groupe ou toute municipalité pourra faire part au ministre, lors d’une période de consultation publique de 30 jours, de ses observations sur les enjeux que l’étude d’impact devrait aborder. Le ministre, selon l’article 31.3.1 de la LQE, transmettra ensuite à l’initiateur du projet les observations et les enjeux soulevés dont la pertinence justifie l’obligation de leur prise en compte dans l’étude d’impact du projet. Conformément à l’article 36 du [Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement](https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/Q-2%2C%20r.%2017.1#undefined), le demandeur doit produire la « Déclaration d’antécédents ». Il est à noter qu’une telle déclaration n’est pas requise de la part des personnes morales de droit public. Vous trouverez le formulaire de « Déclaration d’antécédents » à l’adresse électronique suivante : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/publicat.htm>Le formulaire « Avis de projet » doit être accompagné du paiement prévu dans le système de tarification des demandes d’autorisations environnementales. Le détail des tarifs applicables est disponible à l’adresse électronique suivante : [www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/tarification/ministere.htm](http://www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/tarification/ministere.htm) (cliquez sur le lien « Procédure d’évaluation environnementale, Québec méridional »). Ce paiement doit être fait à l’ordre du ministre des Finances selon les modalités énoncées à l’adresse électronique suivante : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/tarification.htm>. Il est à noter que le Ministère ne traitera pas la demande tant que ce paiement n’aura pas été reçu. Deux (2) copies papier et une copie électronique de l’avis de projet doivent être transmises aux adresses suivantes : Ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques,de la Faune et des ParcsDirection générale de l’évaluation environnementale et stratégiqueÉdifice Marie-Guyart, 6e étage675, boul. René-Lévesque Est, boîte 83Québec (Québec) G1R 5V7Téléphone : 418 521-3933Courriel : dgees-info@environnement.gouv.qc.ca Veuillez noter que si votre projet est soumis à la Directive sur la gestion des projets majeurs d’infrastructure publique, prise en vertu de la Loi sur les infrastructures publiques (chapitre I-8.3), l’autorisation d'élaborer le dossier d'affaires de ce projet doit avoir été obtenue du Conseil des ministres avant que le formulaire « Avis de projet » ne soit déposé.Par ailleurs, en vertu de [l’Entente de collaboration Canada-Québec en matière d’évaluation environnementale](http://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/Entente-CanQc2010.pdf) conclue en mai 2004 et renouvelée en 2010, le Ministère transmettra une copie de l’avis de projet à l’Agence canadienne d’évaluation d’impact afin qu’il soit déterminé si le projet est également assujetti à la Loi sur l’évaluation d’impact. Le cas échéant, le projet fera l’objet d’une évaluation environnementale coopérative et l’avis de projet sera inscrit au registre public prévu par la Loi sur l’évaluation d’impact. L’initiateur de projet sera avisé par lettre seulement si son projet fait l’objet d’une évaluation environnementale coopérative.Enfin, selon la nature du projet et son emplacement, le Ministère pourrait devoir consulter une ou des communautés autochtones au cours de l’évaluation environnementale du projet. L’avis de projet alors déposé par l’initiateur est transmis à une ou des communautés autochtones afin d’amorcer la consultation. L’initiateur de projet sera avisé si son projet fait l’objet d’une consultation auprès des communautés autochtones. |

Avis de projet

Titre du projet :

Nom de l’initiateur du projet :

|  |
| --- |
| 1. **Identification et coordonnées du demandeur**
 |
| **1.1 Identification de l’initiateur de projet** |
| Nom :       |
| Adresse municipale :       |
| Adresse postale (si différente de l’adresse municipale) :       |
| Nom et fonction du ou des signataires autorisés à présenter la demande :       |
| Numéro de téléphone :        -     | Numéro de téléphone (autre) :        -     |
| Courrier électronique :      @     .      |
| **1.2 Numéro de l’entreprise** |
| Numéro d’entreprise du Québec (NEQ) :       |
| **1.3 Résolution du conseil municipal** |
| *Si le demandeur est une municipalité, l’avis de projet contient la résolution du conseil municipal dûment certifiée autorisant le ou les signataires de la demande à la présenter au ministre. Ajoutez une copie de la résolution municipale à l’annexe I.*  |
| **1.4 Identification du consultant mandaté par l’initiateur de projet (s’il y a lieu)** |
| Nom :       |
| Adresse municipale :       |
| Adresse postale (si différente de l’adresse municipale) :       |
| Numéro de téléphone :        -     | Numéro de téléphone (autre) :        -     |
| Courrier électronique :      @     .      |
| Description du mandat :       |

|  |
| --- |
| 1. **Présentation générale du projet**
 |
| **2.1 Titre du projet** |
| *Projet de … (construction/agrandissement/aménagement/etc.) de … (installation/équipement/usine/etc.) sur le territoire de … (municipalité/MRC/TNO)*      |
| **2.2 Article d’assujettissement du Règlement sur l’évaluation et l’examen des impacts sur l’environnement de certains projets** |
| *Dans le but de vérifier l’assujettissement de votre projet, indiquez, selon vous, à quel article du* [*Règlement relatif à l’évaluation et l’examen des impacts sur l’environnement de certains projets*](http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cr/Q-2%2C%20r.%2023.1) *votre projet est assujetti et expliquez pourquoi (atteinte du seuil, par exemple).*       |
| **2.3 Description sommaire du projet et des variantes de réalisation** |
| *Décrivez sommairement le projet (longueur, largeur, quantité, voltage, superficie, etc.) et, pour chacune de ses phases (aménagement, construction et exploitation et, le cas échéant, fermeture), décrivez sommairement les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, y compris les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.).*       |
| *Si cela est pertinent, ajoutez à l’annexe II tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).* |
| **2.4 Objectifs et justification du projet** |
| *Mentionnez les principaux objectifs poursuivis et indiquez les raisons motivant la réalisation du projet.*      |
| **2.5 Activités connexes** |
| *Résumez, s’il y a lieu, les activités connexes projetées (exemple : aménagement de chemins d’accès, concassage, mise en place de batardeaux, détournement de cours d’eau) et tout autre projet susceptible d’influencer la conception du projet proposé.*      |

|  |
| --- |
| 1. **Localisation et calendrier de réalisation du projet**
 |
| **3.1 Identification et localisation du projet et de ses activités** |
| *Nom de la municipalité ou du territoire non organisé (TNO) où il est prévu de réaliser le projet (indiquez si plusieurs municipalités ou TNO sont touchés par le projet) :*      |
| *Nom de la ou des municipalités régionales de comté (MRC) où est prévu de réaliser le projet :*      |
| *Précisez l’affectation territoriale indiquée dans le ou les schémas d’aménagement de la ou des MRC ou de la ou des communautés métropolitaines (zonage) :*      |
| *Coordonnées géographiques en degrés décimaux du point central du projet (pour les projets linéaires, fournissez les coordonnées du point de début et de fin du projet) :* Point central ou début du projet : Latitude :       Longitude :       Point de fin du projet (si applicable) : Latitude :       Longitude :        |
| **3.2 Description du site visé par le projet** |
| *Décrivez les principales composantes des milieux physique, biologique et humain susceptibles d’être affectées par le projet en axant la description sur les éléments considérés comme ayant une importance scientifique, sociale, culturelle, économique, historique, archéologique ou esthétique (composantes valorisées de l’environnement). Indiquez, s’il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue, ainsi que les principales particularités du site : zonage, espace disponible, milieux sensibles, humides ou hydriques, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, etc.*        |
| **3.3 Calendrier de réalisation** |
| *Fournissez le calendrier de réalisation (période prévue et durée estimée de chacune des étapes du projet) en tenant compte du temps requis pour la préparation de l’étude d’impact et le déroulement de la procédure.*       |
| **3.4 Plan de localisation** |
| *Ajoutez à l’annexe III une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet et, s’il y a lieu, un plan de localisation des travaux ou des activités à une échelle adéquate indiquant notamment les infrastructures en place par rapport au site des travaux.*  |

|  |
| --- |
| 1. **Activités d’information et de consultation du public et des communautés autochtones[[1]](#footnote-1),[[2]](#footnote-2)**
 |
| **4.1 Activités d’information et de consultation réalisées** |
| *Le cas échéant, mentionnez les modalités relatives aux activités d’information et de consultation du public réalisées dans le cadre de la conception du projet (méthodes utilisées, nombre de participants et milieux représentés), dont celles réalisées auprès des communautés autochtones concernées, indiquez les préoccupations soulevées et expliquez la manière dont elles sont prises en compte dans la conception du projet.*       |
| **4.2 Activités d’information et de consultation envisagées au cours de la réalisation de l’étude d’impact sur l’environnement** |
| *Mentionnez les modalités relatives aux activités d’information et de consultation du public prévues au cours de la réalisation de l’étude d’impact sur l’environnement, dont celles envisagées auprès des communautés autochtones concernées.*      |

|  |
| --- |
| 1. **Description des principaux enjeux[[3]](#footnote-3) et impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur**
 |
| **5.1 Description des principaux enjeux du projet** |
| *Pour les phases d’aménagement, de construction et d’exploitation et, le cas échéant, de fermeture, décrivez sommairement les principaux enjeux du projet.*      |
| **5.2 Description des principaux impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur** |
| *Pour les phases d’aménagement, de construction et d’exploitation et, le cas échéant, de fermeture, décrivez sommairement les impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur (physique, biologique et humain).*      |

|  |
| --- |
| 1. **Émission de gaz à effet de serre**
 |
| **6.1 Émission de gaz à effet de serre** |
| *Mentionnez si le projet est susceptible d’entraîner l’émission de gaz à effet de serre et, si oui, lesquels. Décrivez sommairement les principales sources d’émission projetées aux différentes phases de réalisation du projet.*      |

|  |
| --- |
| 1. **Autres renseignements pertinents**
 |
| **7.1 Autres renseignements pertinents** |
| *Inscrivez tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet.*      |

|  |
| --- |
| 1. **Déclaration et signature**
 |
| **8.1 Déclaration et signature** |
| ***Je déclare que :***1. les documents et renseignements fournis dans cet avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

***Toute fausse déclaration peut entraîner des sanctions en vertu de la LQE. Tous renseignements fournis feront partie intégrante de la demande et seront publiés au Registre des évaluations environnementales.*** |
| Prénom et nom |
|       |
| Signature |
|       |
| Date |
|       |

**Annexe I**

Résolution du conseil municipal

*Si cela est pertinent, insérez ci-dessous la résolution du conseil municipal dûment certifiée autorisant le ou les signataires de la demande à la présenter au ministre.*

**Annexe II**

Caractéristiques du projet

*Si cela est pertinent, insérez ci-dessous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).*

**Annexe III**

Plan de localisation

*Insérez une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet et, s’il y a lieu, un plan de localisation des travaux ou des activités à une échelle adéquate indiquant notamment les infrastructures en place par rapport au site des travaux.*



1. Pour de plus amples renseignements sur la démarche et sur les méthodes qui peuvent être employées afin d’informer et de consulter le public avant le dépôt de l’avis de projet ou lors de son dépôt, l’initiateur du projet est invité à consulter le guide *L’information et la consultation du public dans le cadre de la procédure d’évaluation et d’examen des impacts sur l’environnement : guide à l’intention de l’initiateur de projet*, disponible sur le site Web du Ministère à l’adresse électronique suivante :

[www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-initiateur-projet.pdf](http://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-initiateur-projet.pdf). [↑](#footnote-ref-1)
2. L’initiateur de projet est également invité à consulter le *Guide sur la démarche d’information et de consultation réalisée auprès des communautés autochtones par l’initiateur d’un projet assujetti à la procédure d’évaluation et d’examen des impacts sur l’environnement*, disponible sur le site Web du Ministère à l’adresse électronique suivante :

[www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-demarche-autochtones-initiateur-projet.pdf](http://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-demarche-autochtones-initiateur-projet.pdf). [↑](#footnote-ref-2)
3. **Enjeu** : Préoccupation majeure pour le gouvernement, la communauté scientifique ou la population, y compris les communautés autochtones concernées, et dont l’analyse pourrait influencer la décision du gouvernement quant à l’autorisation ou non d’un projet. [↑](#footnote-ref-3)